



**CARTE D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE
DES BOUCHERS GROSSISTES, DÉTAILLANTS
IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS DE VIANDES**

Pièces à fournir

✓ NOUVELLE DEMANDE

1. Demande à adresser au Directeur Régional en charge du Commerce
2. Carte Fiscale / Statistique / RCS
3. Photocopie du certificat d'Occupation si Marché public ou CELE (certificat d'existence du lieu d'exercice auprès du FKT si lieu privé)
4. Certificat d'Agrément Sanitaire de l'Etat (Service Elevage ou Vétérinaire)
5. 02 (deux) photos d'identité
6. Vignette de vérification des instruments de mesure
7. Photocopie de la Carte d'Identité Nationale / CIPENS

+ RAJOUT D'ACTIVITÉ

1. Demande de rajout adressée au Directeur Régional en charge du Commerce
2. Certificat d'Agrément sanitaire de l'Etat du nouveau lieu d'exercice
3. Certificat d'existence du nouveau lieu d'exercice
4. Carte fiscale
5. Photocopie de la Carte d'Identité Nationale / CIPENS

↻ RENOUELEMENT

1. Demande à adresser au Directeur Régional en charge du Commerce
2. Casier Judiciaire - Bulletin n°3 (moins de 03 mois)
3. Photocopie Carte Fiscale / Statistique
4. Photocopie vignette de vérification des instruments de mesure
5. Photocopie de la Carte d'Identité Nationale / CIPENS (pour les Etrangers)

✗ CESSATION OU ARRÊT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

1. Demande de cessation ou d'arrêt temporaire d'activité
3. Remise de la carte d'agrément à la Direction Régionale en charge du Commerce
3. Photocopie de la Carte d'Identité Nationale / CIPENS

Contact



Direction Régionale de l'Industrie, du Commerce
et de l'Artisanat / Circonscription - MADAGASCAR